

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2015

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 7 mai 2015 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 28 avril 2015.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Yannick SIRJEAN, Cédric VERNIER, Alain ROBERT, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés :

Procurations :

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Frédéric BOULANGER.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal conseil municipal du 10 avril 2015,
2. Travaux SIED Cœur de Village,
3. Cession de terrain des consorts Grosjean,
4. Adjudication d'herbage,
5. Questions diverses

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Attribution de marchés,
- Décision du conseil sur l'adhésion au service de la CCPH chargé de l'instruction de l'Application du Droit des Sols (ADS).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 avril 2015 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 10 avril 2015. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Travaux SIED Cœur de Village :

M. le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à proximité de la Mairie, dans la zone baptisée « Cœur de Village » à l'occasion de la campagne de travaux inscrite au budget d'investissement 2015. Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant projet sommaire de ces travaux comprend :

- le remplacement d'environ 360 mètres de réseau et de l'ensemble des branchements à basse tension aériens par des câbles souterrains,
- l'installation de 14 mâts d'éclairage public LED et l'installation de 8 bornes basses à LED,
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise du réseau et des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Selon les dispositions actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 70 % du montant total hors TVA (le SIED 70 récupérant cette TVA) des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité allant jusqu'à 120 000 € et 25 % au-delà de 120 000 €,
- 25 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public,
- l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70 en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet sommaire présenté par Monsieur le Maire et d'autre part à l'établissement du dossier de demande de subventions,
- PRECISE que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque l'étude technique et financière détaillée des travaux aura été réalisée, en confirmation des montants estimatifs portés au budget d'investissement 2015 en date du 10 avril 2015,
- SOUHAITE que ces travaux puissent être engagés à partir de juillet 2015, en coordination avec le planning de réalisation des aménagements routiers et des espaces publics du cœur de village envisagés à partir de cette même date, ceci en accord avec le maître d'œuvre en charge de ces travaux, à savoir le BE Delplanque et Associés à Héricourt, et en accord avec les services techniques du Conseil Départemental. La date de début de ces travaux sera précisée à l'issue de l'appel d'offre que doit lancer prochainement le BE Delplanque, une fois les entreprises attributaires connues.

3. Cession de terrains des consorts Grosjean:

Dans le prolongement du remembrement réalisé sur le village suite à la construction de la LGV, il est apparu que le recollement du plan cadastral initial avec celui issu des travaux du géomètre présentait des défauts liés aux limites de propriété. Cette situation provoque la disparition d'un chemin pourtant prévu dans le projet. Dans ces conditions, il convient de procéder à l'acquisition de parcelles permettant de rétablir ce chemin, sachant que l'ensemble des frais occasionnés sera supporté par le géomètre de RFF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette cession concerne, à savoir :

- la parcelle ZA numéro 84, lieudit « A Landans 1^{er} Canton », en nature de Terre, pour 2 a 21 ca (provenant de la division de la parcelle ZA numéro 44),
- moyennant le prix principal de SOIXANTE SIX EUROS ET TRENTE CENTIMES (66,30 Euros).

Il est ici rappelé que les frais afférents à ladite cession (notamment les frais hypothécaires) sont pris en charge par la Société FIT CONSEIL Géomètre-Expert.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette cession

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée des Consorts GROSJEAN. Cette cession est consentie moyennant le prix forfaitaire de 66,30 Euros. Il autorise Monsieur Grégoire GILLE en sa qualité de Maire à représenter et signer ledit acte administratif. Il autorise Monsieur DORMOY Georges, 1^{er} Adjoint à représenter la Commune de TREMOINS en qualité d'acquéreur et signer ledit acte administratif.

4. Adjudication d'herbage :

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 3 avril 2015 de proposer à la vente l'herbage des parcelles communales suivantes :

- ➔ parcelle ZE 17 « au Fahy », pour une contenance de 74 ares 04 ca,
- ➔ parcelle ZH 19 « en la Prairie », pour une contenance de 35 ares 90 ca,
- ➔ parcelle ZH 2 « la Cruay », pour une contenance de 59 ares 31 ca.

Madame Sandrine BALLAY quitte la salle du conseil. M. le Maire procède à l'ouverture de l'unique enveloppe remise avant le 28 avril 18h00, suivant les conditions de concours définies lors du dernier conseil et dont il a été fait publicité par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune.

Le conseil Municipal retient à l'unanimité des votants la proposition de M. Alain Ballay pour un montant de 120 € l'hectare soit 203,34 € pour l'ensemble des 3 parcelles.

5. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de confirmer à la Banque Populaire sa décision de lever l'option contractuelle permettant de basculer d'un taux variable à un taux fixe pour le prêt de 230 k€ engagé le 31/01/2012 sur une durée de 20 ans. Ainsi, les conditions variables (soit Euribor 3M + 1,5 %) sont remplacées par un taux fixe de 1,46 % (TME d'avril 2015 + 1 %). Les frais contractuels liés à cette opération s'élèvent à environ 400,00 € (0,2 % du montant restant dû, soit 202 000 € environ).

- Mise en place d'une caméra entre la Récré et la Mairie : en raison des récentes dégradations et des salissures récurrentes observées depuis plusieurs mois sur l'escalier d'accès à la mairie, le Conseil décide de lancer une consultation pour l'installation d'une caméra de surveillance.
- Il est nécessaire de rappeler aux habitants du village les horaires pour tondre ou faire des travaux mécaniques bruyants de manière à préserver la tranquillité de tous. De même, les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires de chiens pour ne pas dégrader les espaces publics. Ces 2 points feront prochainement l'objet d'une communication écrite à destination de l'ensemble de la population.
- Date du prochain conseil : **vendredi 12 juin à 20h00 (à confirmer).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.